



GUIDE APS • POUR LES PROFESSIONNELS

Repérer, questionner, orienter

Grille de repérage et protocole d'action pour les professionnels de terrain

Un guide de l'Association Prévention Suicide — Île de la Réunion

Écoute gratuite 24h/24, 7j/7 — 0800 62 01 62

Ce guide s'adresse aux professionnels en contact avec du public — soignants, enseignants, travailleurs sociaux, RH, forces de l'ordre — qui peuvent être amenés à repérer une personne en crise suicidaire. Votre rôle est celui d'une sentinelle : repérer, évaluer, orienter — pas de vous substituer au soin.

① Grille de repérage

Facteurs de vulnérabilité (contexte) :

- Antécédent personnel de tentative de suicide (facteur de risque majeur).
- Isolement social, rupture récente, deuil, précarité, perte d'emploi.
- Trouble psychique connu, addiction, maladie chronique invalidante.

Signes précurseurs (comportement observable) :

- Verbalisation directe ou indirecte (« j'en peux plus », « ça serait mieux si je n'étais plus là »).
- Désinvestissement soudain, don d'objets personnels, mise en ordre des affaires.
- Changement brutal de comportement, apaisement inexplicable après une phase de crise.

② Poser la question directe

En entretien

« Est-ce que vous avez des idées suicidaires en ce moment ? »

Posée avec calme et sans détour, cette question ne provoque pas le passage à l'acte : elle ouvre un espace de parole et permet d'évaluer le danger.

③ Évaluer l'urgence

Trois questions permettent d'estimer le niveau de danger :

- Scénario : la personne a-t-elle un plan précis ?
- Moyen : a-t-elle accès à un moyen létal (médicaments, arme, etc.) ?
- Échéance : envisage-t-elle un passage à l'acte à court terme (aujourd'hui, cette semaine) ?

Plus les réponses sont précises et affirmatives, plus le danger est élevé. Dans ce cas, ne laissez pas la personne seule et orientez en urgence (SAMU 15, urgences psychiatriques, ou Vigilans).

④ Protocole d'orientation

- Danger immédiat : rester avec la personne, appeler le 15 ou le 112, envisager les urgences.
- Risque identifié sans urgence immédiate : orienter vers l'APS (0800 62 01 62), le 3114, ou le dispositif Vigilans porté par l'EPSMR à La Réunion.
- Documenter l'échange et transmettre l'information dans le respect du secret professionnel partagé propre à votre cadre d'exercice.

⑤ Se former et faire réseau

L'APS propose des actions de sensibilisation et peut orienter vers des formations "sentinelle" en prévention du suicide. Échanger en équipe et bénéficier d'une supervision permet aussi de tenir dans la durée face à des situations difficiles.

Les numéros à connaître

En cas d'urgence vitale immédiate

15 (SAMU) · 18 (Pompiers) · 112 (numéro d'urgence européen)

APS — Association Prévention Suicide Réunion

0800 62 01 62 — écoute gratuite, 24h/24 et 7j/7, par des écoutants bénévoles formés.

3114 — Numéro national de prévention du suicide

Gratuit, confidentiel, 24h/24 7j/7. Pour la personne en crise, son entourage, ou les professionnels.

Kozé Jeunes (12-25 ans)

0801 901 974 — Ligne d'écoute et d'orientation dédiée aux adolescents et jeunes adultes de La Réunion.